NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/9/5
1er septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Neuvième session
Point 9 de l'ordre du jour

LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE: SUIVI ET APPLICATION DE LA DÉCLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE DURBAN

Mise en œuvre de certaines des recommandations formulées par le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban lors de sa cinquième session

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*

* La soumission tardive de ce document s'explique par le souci d'y faire figurer des renseignements aussi à jour que possible.

GE.08-15335 (F) 150908 160908

I. INTRODUCTION

1. Dans une note du secrétariat (A/HRC/7/43) soumise au Conseil des droits de l'homme lors de sa septième session, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est référé à la décision 2/102 par laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général et la Haut-Commissaire de poursuivre leurs activités, conformément à toutes les décisions précédemment adoptées par la Commission des droits de l'homme et de mettre à jour les études et rapports pertinents.

2. Dans ladite note, le Haut-Commissariat a indiqué que le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban avait tenu la première partie de sa cinquième session du 5 au 9 mars 2007 et la seconde partie du 3 au 7 septembre 2007, à Genève. Il y a précisé que le rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa cinquième session (A/HRC/6/10) contenait des recommandations à son intention et que son rapport d'activité sur leur application serait soumis au Conseil, lors de sa neuvième session, compte tenu du cycle de présentation de rapports qui est d'un an à compter de la clôture de chaque session du Groupe de travail. C'est dans ce contexte que le présent rapport est soumis.

3. Au terme de sa cinquième session, le Groupe de travail intergouvernemental a adopté par consensus plusieurs recommandations portant sur chacun des thèmes qu'il avait examinés à cette occasion. Dans ses recommandations figurant aux paragraphes 103 à 105 de son rapport, il a invité le Haut-Commissariat: a) à mettre en ligne sur l'Internet des informations sur les activités de suivi de Durban de manière à faciliter l'échange d'informations sur le suivi et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et à contribuer à mieux faire connaître ces activités; b) à renforcer sa collaboration avec les organismes et les équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne le suivi et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban; c) à prendre des initiatives visant à aider les États à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux. Le présent rapport rend compte des activités entreprises par le Haut-Commissariat pour appliquer ces recommandations.

II. MESURES ADOPTÉES ET ACTION MENÉE POUR DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS

A. Mise en ligne sur Internet d'informations sur les activités de suivi de Durban

4. Le site Web du Haut-Commissariat comporte un lien donnant directement accès à une «liste des thèmes des droits de l'homme», qui donne lui-même accès à une rubrique intitulée «Racisme», qui elle-même renvoie à une liste des documents concernant Durban. Conformément aux recommandations du Groupe de travail intergouvernemental sur la mise en ligne d'informations, le Haut-Commissariat a remanié, mis à jour et amélioré la rubrique «Racisme», ce qui permet d'avoir accès aux documents rendant compte et des activités de suivi de Durban et de la Conférence d'examen de Durban.

5. Cette recommandation sur la mise en ligne de documents a reçu l'appui du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban. À sa première session, le Groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée créé par le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban a examiné la question de la mise en ligne d'informations sur les activités de suivi de Durban et sur la Conférence d'examen de Durban. Le secrétariat a établi une note à son intention, dans laquelle il indiquait les liens donnant accès aux divers documents mis sur le site Web du Haut-Commissariat.

6. Suite à la décision 2/9 que le Comité préparatoire a adoptée à sa première session de fond, en avril 2008, et par laquelle il a prié la Haut-Commissaire, en sa qualité de Secrétaire générale de la Conférence d'examen de Durban, de préparer et de mener, en étroite coopération avec le Département de l'information, une campagne d'information mondiale en vue de mobiliser l'appui de tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle, ainsi que d'autres secteurs intéressés, pour les objectifs de la Conférence d'examen de Durban, la Section des communications du Haut-Commissariat, agissant en collaboration avec le Département de l'information, a préparé et lancé une campagne d'information, sous forme notamment de notes d'information, affiches, sites Web, documents et autres communications aux médias.

7. Pour donner suite à la décision du Comité préparatoire et aux recommandations du Groupe de travail intergouvernemental, l'espace du site Web du Haut-Commissariat consacré au processus de suivi et à la Conférence d'examen (voir le paragraphe 4 ci-dessus) a été étoffé avec des documents d'information. Le logo mis au point à la demande du Comité préparatoire est disponible en quatre langues pour les réunions régionales au Brésil et au Nigéria (voir le paragraphe 16 ci-après) et figure sur la page d'accueil du site Web, ce qui facilite, d'un simple clic, l'accès direct à l'information recherchée. Dans le cadre de la campagne d'information (voir le paragraphe 6 ci-dessus), il est envisagé d'enrichir encore le site consacré au processus de suivi et à la Conférence d'examen, comme cela a été fait pour la Conférence mondiale contre le racisme, en 2001, en y incluant des documents d'information et tous les documents pertinents, et de le mettre à jour en permanence jusqu'à la Conférence en avril 2009 et au-delà.

B. Renforcement de la collaboration avec les organismes et les équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne le suivi et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

1. Collaboration avec les organismes des Nations Unies

8. Pour s'attaquer aux problèmes que pose le racisme, le Haut-Commissariat organise diverses activités tendant à prendre en compte dans les mandats, programmes et projets des institutions spécialisées la philosophie sous-jacente à la Déclaration et au Programme d'action de Durban, et il y participe. En particulier, il travaille en collaboration étroite avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture au projet intitulé «Coalition internationale des villes contre le racisme», qui s'appuie sur le rôle décisif que les autorités et décideurs municipaux peuvent jouer au niveau local pour créer des synergies dynamiques dans la lutte contre le racisme.

9. Le Haut-Commissariat encourage les organismes des Nations Unies à intervenir dans le processus, notamment en communiquant rapports et autres documents d'information sur le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme; en faisant une place dans leurs sites Web respectifs à la question de la non-discrimination et/ou au suivi de la Conférence mondiale; en établissant et en diffusant des publications; en prêtant une attention particulière à la commémoration des journées internationales consacrées à cette question, en particulier la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition; en ouvrant leurs activités d'information respectives à la Conférence d'examen et à ses préparatifs; et en organisant des activités parallèlement aux préparatifs de la Conférence d'examen ou durant son déroulement. Le Haut-Commissariat informe régulièrement les organismes des Nations Unies de la marche des préparatifs de la Conférence d'examen et envisage de convoquer très prochainement une réunion avec les chargés de liaison en poste à Genève.

2. Collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies

10. Chaque année, le Haut-Commissariat organise une activité spéciale le 21 mars pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Suite aux recommandations du Groupe de travail intergouvernemental, il a tout particulièrement veillé à ce que les organismes et les équipes de pays des Nations Unies participent plus activement à la commémoration de la Journée en 2008, dont le thème était consacré à la dignité et à la justice en tant que clefs de voûte de la lutte contre la discrimination raciale. La commémoration a été organisée conjointement avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

11. Le Haut-Commissariat a publié une brochure à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, dans le cadre de la campagne commémorant le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui s'étale sur un an. La brochure a été envoyée aux bureaux extérieurs du Haut-Commissariat, aux organismes des Nations Unies et aux médias et mise en ligne sur le site Web du Haut-Commissariat. Il s'agissait de bien faire connaître la commémoration de la Journée du 21 mars et l'action engagée par le Haut-Commissariat pour lutter contre la discrimination, en particulier à travers les activités de suivi de la Conférence de Durban.

12. Dans le contexte de la stratégie qu'il a mise au point pour renforcer sa collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies pour les préparatifs de la Conférence d'examen de Durban, le Haut-Commissariat a organisé à Genève, les 27 et 28 décembre 2007, une consultation avec des responsables de ses bureaux extérieurs, à laquelle ont participé 10 d'entre eux, essentiellement d'Afrique et d'Asie où la sensibilisation aux processus de suivi de la Conférence de Durban avait été la moins intense.

13. L'objectif de la consultation était de définir les moyens d'améliorer la diffusion de l'information, et de mettre au point des stratégies en associant les parties prenantes sur le terrain, en particulier les équipes de pays des Nations Unies, au renforcement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et aux préparatifs de la Conférence d'examen de Durban.

14. Les échanges d'idées qui ont porté tant sur les problèmes et les défis à relever pour faire mieux connaître dans l'opinion publique la Déclaration et le Programme d'action de Durban et les autres initiatives prises pour lutter contre le racisme que sur les possibilités d'y parvenir ont abouti à un accord sur quelques stratégies larges mais concrètes susceptibles d'être conduites pour amener les parties prenantes à s'investir davantage dans la lutte contre le racisme et les encourager à participer aux processus d'examen de Durban en cours. Certaines de ces stratégies visent à combler le déficit de connaissances qui existe en établissant un dossier d'information sur le processus de Durban destiné à être utilisé sur le terrain et à inverser les perceptions négatives de la Conférence de Durban de 2001 et de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

15. La consultation, qui a duré deux jours, a débouché sur l'élaboration d'un plan d'action, dans lequel sont recensées les mesures concrètes qui pourraient être prises pour favoriser les initiatives en matière de lutte contre la discrimination, dynamiser la diffusion d'informations sur le processus de Durban et associer les parties prenantes au processus d'examen. Notamment, le plan d'action prévoit expressément le renforcement de la collaboration entre les bureaux extérieurs du Haut-Commissariat et les équipes de pays des Nations Unies pour inciter les parties prenantes à jouer un rôle dans le processus d'examen de Durban; mais il prévoit aussi le renforcement de la coopération avec les bureaux extérieurs et les organisations régionales et internationales, comme l'Organisation internationale de la Francophonie.

16. À l'occasion de l'organisation des réunions préparatoires régionales à la Conférence d'examen de Durban qui se sont tenues au Brésil du 17 au 19 juin 2008 et à Abuja du 24 au 26 août 2008, le Haut-Commissariat, agissant en coordination avec les équipes de pays des Nations Unies, a demandé, par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux, que les organismes des Nations Unies, dans les régions où ils opèrent, appuient et facilitent la participation d'organisations non gouvernementales aux préparatifs.

C. Initiatives visant à aider les États à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux

17. Le Haut-Commissariat se félicite de l'engagement pris par la Commission européenne en 2006 d'appuyer l'action qu'il mène pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban, engagement dont un élément consiste à fournir aux gouvernements, dans le cadre de projets de coopération technique, des conseils et une assistance pour l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la discrimination.

18. Le Haut-Commissariat a établi une collaboration informelle avec trois gouvernements qui ont sollicité une assistance, ou exprimé le souhait d'en recevoir une, pour faciliter l'élaboration de leurs plans d'action nationaux.

19. C'est dans cet esprit que le Haut-Commissariat a mis au point des directives pour l'établissement des plans d'action nationaux, qui pourraient être utiles aux États Membres. Les initiatives que le Haut-Commissariat a prises en la matière ont été limitées, faute de moyens, vu l'ampleur de la tâche qui a été accomplie au cours de la période considérée.

III. CONCLUSION

20. **Le Haut-Commissariat met régulièrement à jour son site Web. Des informations concernant les activités de suivi de la Conférence de Durban et en particulier la Conférence d'examen de Durban sont mises en ligne régulièrement sur le site, au fur et à mesure de l'évolution des préparatifs de la Conférence de 2009. Il est prévu que le nouveau site Web démarrera prochainement, ce qui permettra d'avoir plus largement accès à toutes les informations concernant aussi bien la Conférence d'examen de Durban que les activités de suivi y relatives, et de faciliter ainsi la tâche des parties prenantes.**

21. **Dans le cadre de l'action menée pour lutter contre le racisme, le Haut-Commissariat coopère étroitement et concrètement avec les organismes des Nations Unies en vue de contribuer à l'harmonisation des politiques et des stratégies de lutte en la matière. Dans cette perspective, il transmet aux correspondants des organismes des informations sur le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme et sur les préparatifs de la Conférence d'examen de Durban.**

22. **Enfin, vu la place importante que les plans nationaux d'action occupent dans la lutte contre le racisme, le Haut-Commissariat aura besoin de renforcer ses moyens pour encourager et aider les États à élaborer leurs plans respectifs. Fort de son expérience en la matière, le Haut-Commissariat tient à indiquer que l'élaboration de tels plans comporte plusieurs phases, ce qui requiert une méthodologie claire, bien conçue et globale.**